

UNITÉ «COMITÉ SCIENTIFIQUE ET FORUM CONSULTATIF»

Parme, le 2 mai 2011
 EFSA/AF/M/2011/381/PUB/FIN

Procès-verbal
**39^e RÉUNION DU FORUM CONSULTATIF
 PARME (ITALIE), 15 MARS 2011**
MEMBRES DU FORUM CONSULTATIF

Présidence: *Catherine Geslain-Lanéelle*, directeur exécutif, EFSA

Autriche	<i>Roland Grossgut</i>	Italie	<i>Giancarlo Belluzzi</i>
Belgique	<i>Benoît Horion</i>	Lettonie	<i>Gatis Ozoliņš</i>
Bulgarie	<i>Boiko Likov</i>	Lituanie	<i>Snieguolė Ščeponavicienė</i>
Chypre	<i>Popi Kanari</i>	Luxembourg	<i>Félix Wildschutz</i>
République tchèque	<i>Jitka Götzová</i>	Malte	<i>Ingrid Busuttil</i>
Danemark	<i>Henrik C. Wegener</i>	Pays-Bas	<i>Evert Schouten</i>
Estonie	<i>Hendrik Kuusk</i>	Norvège	<i>Kirstin Færden</i>
Finlande	<i>Jaana Husu-Kallio</i>	Pologne	<i>Jan Krzysztof Ludwicki</i>
France	<i>Valérie Baduel</i>	Portugal	<i>Maria João Seabra</i>
Allemagne	<i>Andreas Hensel</i>	Roumanie	<i>Liviu Rusu</i>
Grèce	<i>George-Ioannis Nychas</i>	Slovaquie	<i>Zuzana Bírošová</i>
Hongrie	<i>Maria Szeitzné Szabó</i>	Espagne	<i>Ana Troncoso</i>
Islande	<i>Jón Gíslason</i>	Suède	<i>Leif Busk</i>
Irlande	<i>Alan Reilly</i>	Royaume-Uni	<i>Andrew Wadge</i>

OBSERVATEURS

Croatie	<i>Zorica Jurković</i>	Suisse	<i>Michael Beer</i>
Ancienne République yougoslave de Macédoine	<i>Dejan Runtevski</i>	Turquie	<i>Nergiz Özbağ</i>

Monténégro	<i>Jelena Vracar</i>	Commission européenne	<i>Jeannie Vergnettes</i>
------------	----------------------	-----------------------	---------------------------

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE EUROPEENNE DE SECURITE DES ALIMENTS

Secrétariat du forum consultatif: *Gian Luca Bonduri, Georgi Grigorov, Elena Marani, Jeffrey Moon et Torben Nilsson.*

<i>Bernhard Berger</i>	<i>Djeni Liem</i>
<i>Elzbieta Ceglarska</i> ¹	<i>Riitta Maijala</i>
<i>Hubert Deluyker</i>	<i>Christine Majewski</i> ²
<i>Anne-Laure Gassin</i>	<i>Saadie Noorani</i> ²
<i>Kerstin Gross-Helmert</i> ²	<i>Tobin Robinson</i>
<i>Michael John Jeger</i> ¹ (<i>Président du groupe scientifique Santé des plantes de l'EFSA</i>)	<i>Didier Verloo</i> ³ <i>Victoria Villamar</i>

1 ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION

Catherine Geslain-Lanéelle déclare la réunion ouverte et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du forum consultatif de Bulgarie et aux nouveaux observateurs du Monténégro, qui a accédé au statut de pays candidat à l'UE en décembre 2010, ainsi que de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. Elle fait également part des excuses transmises par la Slovénie.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Espagne, la Finlande et la Hongrie soulèvent des questions concernant le point 4.9 de l'ordre du jour. Catherine Geslain-Lanéelle annonce qu'elle aimerait ajouter un point 3.4 à l'ordre du jour, relatif à la nouvelle structure organisationnelle de l'EFSA. L'ordre du jour est adopté avec cette modification.

3 DISCUSSION STRATEGIQUE SUR LES TRAVAUX DE L'EFSA AVEC LES ÉTATS MEMBRES

3.1 Suivi des questions dans le cadre des discussions sur la stratégie

Hubert Deluyker informe qu'un groupe de travail interne à l'EFSA continuera à assurer la liaison sur le sujet de la planification des travaux à moyen terme, pour garantir leur achèvement.

¹ A assisté au point 3.3 de l'ordre du jour.

² A assisté au point 4 de l'ordre du jour.

³ A assisté au point 3.2 de l'ordre du jour.

Catherine Geslain-Lanéelle déclare que la planification à moyen terme constituera la base de la coopération et que le budget pour les subventions et les marchés publics augmentera pour atteindre 12 millions d'euros en 2012.

Bernhard Berger informe que le [document intégral sur la planification à moyen terme](#) a été publié sur le site internet de l'EFSA en janvier 2011. Il présente également le projet de brochure-résumé destinée à un public plus large.

La Norvège, l'Irlande, la Suède, la Finlande, la Belgique et les Pays-Bas saluent les travaux réalisés pour la brochure et présentent des suggestions d'amélioration du texte.

Catherine Geslain-Lanéelle conclut que ces suggestions seront prises en compte lors de la finalisation de la brochure.

Torben Nilsson présente la tentative de planification des discussions stratégiques du forum consultatif sur les sujets proposés lors de la 38^{ème} réunion du forum consultatif. Comme dans le cas de la planification à moyen terme, les membres du forum consultatif participeront à la préparation des discussions.

La France juge la planification utile et demande des éclaircissements sur les sujets des approches alternatives d'évaluation des risques et de la charge de morbidité.

L'Autriche demande comment sera préparée la discussion sur les nouveaux aliments.

La Suède estime que la comparaison des risques est essentielle pour fixer des priorités.

Catherine Geslain-Lanéelle explique que l'intention est de collecter les meilleures pratiques et de partager les enseignements.

L'Allemagne soutient cette approche, en disant que les États membres doivent avoir la possibilité de transmettre des rapports. L'Allemagne propose par ailleurs d'inclure la perception des risques et l'impact des communications sur les risques comme sujet de discussion stratégique.

L'Irlande approuve la proposition de l'Allemagne et suggère que cette discussion ait lieu en 2011.

Anne-Laure Gassin informe qu'une telle discussion est déjà en cours au sein du groupe de travail «Communication» du forum consultatif.

Catherine Geslain-Lanéelle indique que l'EFSA travaillera avec le groupe de travail «Communication» du forum consultatif pour préparer la discussion du forum consultatif sur la perception des risques. Pour les autres sujets, elle réitère l'idée de créer de petits groupes de travail de préparation.

Le Royaume-Uni approuve cette approche et manifeste son intérêt pour se joindre au groupe de travail de préparation sur les nouveaux aliments.

Djen Liem apporte de plus amples informations sur les nouveaux concepts dans l'évaluation des risques et déclare qu'ils seront également abordés par le réseau du comité scientifique pour l'harmonisation des méthodologies d'évaluation des risques.

Sur cette base, la France suggère que la discussion sur les approches alternatives d'évaluation des risques doit d'abord être menée par un groupe de travail spécialisé, avant la discussion au sein du forum consultatif.

Catherine Geslain-Lanéelle accepte de transmettre ce sujet au réseau du comité scientifique pour l'harmonisation des méthodologies d'évaluation des risques pour une discussion initiale.

À la demande de l'Allemagne, Riitta Maijala confirme que l'EFSA coopérera avec l'ECHA.

À la demande de la Suède, le Danemark précise que le sujet de la charge de morbidité, soulevé lors de la 38^{ème} réunion du forum consultatif, est à prendre au sens large et non pas spécifiquement en liaison avec l'initiative «Une seule santé».

La Suède est d'accord avec Catherine Geslain-Lanéelle sur le fait que la discussion sur la charge de morbidité sera également liée à la comparaison des risques et l'établissement des priorités.

Catherine Geslain-Lanéelle conclut que de petits groupes de travail seront créés pour préparer les discussions stratégiques et que suffisamment de temps sera consacré à ces activités préparatoires.

3.2 Coopération dans le domaine des méthodologies d'évaluation

Didier Verloo présente les travaux de l'unité «Méthodologies d'évaluation» de l'EFSA, qui consistent essentiellement à aider les groupes et les unités scientifiques de l'EFSA et citent des exemples de projets de coopération auxquels l'unité a participé.

La France demande une clarification concernant l'externalisation par l'intermédiaire de contrats cadre.

L'Irlande estime que les contrats cadre sont très utiles et demande des informations complémentaires concernant une étude de faisabilité avec des associations agricoles et en particulier sur la manière dont elle s'insérera dans le réseau d'échanges sur les risques émergents.

La Finlande souligne que les travaux sur les maladies émergentes représenteront une tâche considérable.

Chypre suggère que ces travaux nécessiteront des études de traçabilité.

L'Allemagne préconise de revitaliser les efforts d'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques et suggère de discuter des modèles utilisés.

Hubert Deluyker indique que les expériences d'externalisation par l'intermédiaire de contrats cadre ont été couronnées de succès.

Didier Verloo explique que les contrats cadre sont utilisés comme solutions de remplacement en cas de surcharge de travail. Il indique que l'étude de faisabilité est encore dans sa phase de conception et confirme qu'elle sera menée en coopération avec les unités des risques émergents, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des plantes.

3.3 Coopération dans le domaine de la santé des plantes

Michael Jeger, président du groupe scientifique Santé des plantes de l'EFSA, présente les travaux du groupe scientifique et les principaux domaines de coopération avec les États membres.

La France informe que le Laboratoire national de la santé des végétaux a été intégré à l'ANSES, le 1^{er} janvier 2011. Les ressources seront désormais allouées sur la base de la définition des priorités en matière de risques.

Le Danemark note l'insuffisance de compétences dans le domaine de l'évaluation des risques concernant les questions phytosanitaires et demande comment éviter la duplication des travaux de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP).

Les Pays-Bas demandent, concernant la coopération avec l'OEPP, si l'autosaisine n'est pratiquée que pour l'élaboration de documents d'orientation et si les aspects socio-économiques sont couverts.

L'Irlande note la différence entre les travaux sur la santé des plantes et ceux d'autres domaines de la sécurité des aliments et souligne que la clarté des rôles des divers acteurs intervenant dans le système d'analyse de l'UE des risques en matière de santé des plantes reste une gageure.

Le Royaume-Uni salue les travaux de l'EFSA sur la santé des plantes et demande davantage de détails sur les frontières actuelles entre les travaux de l'OEPP et ceux de l'EFSA.

La Finlande fait écho aux commentaires précédents concernant l'OEPP et l'EFSA et suggère de renforcer la coopération entre l'OEPP, l'EFSA et les États

membres, afin de pouvoir influer sur les normes internationales et utiliser au mieux les ressources.

Michael Jeger répond que jusqu'ici il a été fait appel à l'auto-saisine pour assurer la transparence des méthodes, alors que l'auto-saisine concernant les avis pourrait suivre plus tard. Dans le passé, il était très difficile d'obtenir la permission d'utiliser des données des États membres dans les avis. Ce point a été résolu par un accord au sein du comité permanent de la santé des plantes.

Michael Jeger explique également que l'analyse par l'OEPP des risques phytosanitaires traite de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et des aspects environnementaux et socio-économiques. Jusqu'ici, le groupe scientifique Santé des plantes de l'EFSA faisait réaliser l'examen par des pairs de l'analyse des risques phytosanitaires par l'OEPP ou d'autres organismes et ce n'est que récemment que le groupe scientifique a reçu une demande de la Commission européenne de procéder à une analyse des risques phytosanitaires intégrale. Les aspects socio-économiques ne relèvent pas de la mission de l'EFSA et l'évaluation des options de gestion des risques n'entrera en ligne de compte que si elle est demandée en tant que conseils formulés pour la Commission européenne. Dans la mesure où les experts du groupe scientifique ont parfaitement connaissance des activités en cours ailleurs, il n'y aura aucune de duplication des efforts déployés. Enfin, Michael Jeger confirme que les avis de l'EFSA ont déjà eu un impact, par exemple sur les dérogations, et qu'il convient de ne pas oublier le décalage entre le moment de l'évaluation des risques et celui de la gestion des risques.

La Norvège salue les travaux du groupe scientifique et déclare que le développement de modèles est considéré comme une difficulté spéciale dans les activités du groupe scientifique norvégien sur la santé des plantes. Le comité scientifique norvégien de la sécurité des aliments s'occupant principalement de demandes émanant de gestionnaires des risques portant sur des cas concrets, l'application des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux est en général demandée par les gestionnaires des risques.

Riitta Majala répète que les activités du groupe scientifique Santé des plantes de l'EFSA ont évolué et sont désormais passées de l'examen par des pairs de l'analyse des risques phytosanitaires à la réalisation également d'analyses complètes des risques phytosanitaires. Le groupe scientifique est dépendant des données fournies par les États membres et son influence sur la gestion des risques s'exercera à travers la Commission européenne.

La Finlande fait la comparaison avec le domaine de la santé des animaux, dans lequel la Commission européenne s'en référera à l'EFSA lors de réunions de l'Organisation mondiale de la santé animale. Il est suggéré une approche similaire dans le domaine de la santé des plantes.

Catherine Geslain-Lanéelle conclut que le rôle de l'EFSA vis-à-vis de l'OEPP est désormais clarifié. Elle souligne qu'il n'y a aucune intention de dupliquer les efforts, mais qu'il est important d'avoir un organisme communautaire dans le domaine de la santé des plantes, car l'objectif est la protection du territoire de l'UE. Elle remercie Michael Jeger et les experts du groupe scientifique.

3.4 Nouvelle structure organisationnelle de l'EFSA

Catherine Geslain-Lanéelle expose brièvement les activités principales de l'EFSA pour 2011 et celles à venir au-delà. Elle explique les travaux en cours de l'EFSA, relatifs à l'efficience et l'efficacité et présente la nouvelle structure organisationnelle de l'EFSA, qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2012 (avec une évolution progressive à partir du 1^{er} mai 2011).

La Suède demande pourquoi la surveillance biologique et chimique ne sera pas regroupée en une seule unité.

Le Royaume-Uni exprime son soutien aux réflexions sur les objectifs atteints jusqu'ici et sur le rôle futur des groupes scientifiques et les redevances.

L'Autriche salue la réorganisation et s'informe sur la manière dont les unités Pesticides et Santé des plantes vont coopérer.

L'Allemagne demande des informations sur la gestion de la qualité appliquée par l'EFSA et souligne l'importance d'une coopération étroite avec le monde scientifique pour assurer la qualité scientifique. L'Allemagne demande également qui sera chargé de traiter les demandes urgentes dans la nouvelle structure organisationnelle, puisque plusieurs unités semblent y participer.

L'Irlande apprécie l'évolution et salue en particulier le nouveau service des demandes, qui correspondra au besoin de l'industrie alimentaire d'avoir un point de contact avec l'EFSA. L'Irlande demande également des informations relatives aux réflexions sur l'indépendance de l'EFSA en ce qui concerne les redevances.

La Hongrie veut savoir quelle unité s'occupera des nouveaux aliments.

L'Italie salue la création du service des demandes et la centralisation des tâches administratives.

Catherine Geslain-Lanéelle répond qu'il faudra développer davantage la gestion de la qualité au sein de l'EFSA et informe qu'un nouveau directeur de la gestion de la qualité dépendant du bureau exécutif rejoindra l'EFSA le 1^{er} avril 2011. Concernant le rôle des groupes scientifiques, elle indique que conformément au règlement portant création de l'EFSA, seuls les groupes scientifiques peuvent adopter des avis. Cependant, le personnel de l'EFSA pourra participer plus activement à l'élaboration des avis, notamment dans le domaine des demandes. Les activités du service des demandes pourront connaître un accroissement, si

l'EFSA perçoit des redevances. Les procédures liées à la collecte de redevances doivent assurer l'indépendance.

Riitta Majala ajoute que le service des demandes sera utile pour la planification et les contacts avec les parties intéressées. Elle déclare également que les demandes urgentes continueront à être examinées d'abord par le comité d'examen des mandats de l'EFSA et que toutes les unités pertinentes participeront aux travaux.

Hubert Deluyker indique que les différentes unités de surveillance coopéreront et que les efforts se concentreront davantage sur la gestion des connaissances dans la nouvelle unité «Ressources humaines», afin d'assurer et de développer encore plus les compétences scientifiques.

La Bulgarie s'interroge sur la séparation des tâches concernant les risques biologiques entre une unité des risques biologiques et une autre unité s'occupant de la surveillance biologique.

La Commission européenne déclare qu'il existe une bonne coopération sur l'évaluation des redevances, c'est-à-dire que tant l'EFSA que les États membres seront consultés et les travaux seront achevés d'ici fin 2011, pour soutenir l'évolution de l'EFSA.

L'Allemagne apprécie que les États membres seront consultés en ce qui concerne les modifications du règlement portant création de l'EFSA. L'Allemagne argumente également qu'il est très important pour le succès de l'EFSA de comprendre les perceptions des risques des Européens et de la manière dont ils sont influencés par la communication sur les risques et les crises. L'Allemagne suggère donc d'investir dans des travaux scientifiques visant à déterminer comment améliorer et expliquer les activités de communication de l'EFSA.

Les Pays-Bas demandent comment le personnel réagit à la réorganisation et à la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines.

La Suède se renseigne sur la façon de mesurer l'efficience des différentes manières de travailler, par exemple en comparant le système de l'unité Pesticides avec le travail effectué dans d'autres domaines.

Hubert Deluyker explique que tandis que certaines unités assistent plus d'un groupe scientifique, dans le domaine des risques biologiques, la relation entre l'unité de surveillance biologique et l'unité des risques biologiques est une relation réciproque unique. De plus, l'harmonisation de la surveillance se fera dans le cadre d'une coopération entre les unités de surveillance.

Catherine Geslain-Lanéelle déclare qu'à son avis, fondé sur la consultation des directeurs des unités et la rencontre avec l'ensemble des personnels, les réactions de ces derniers aux changements organisationnels sont constructives, bien qu'elles expriment quelques inquiétudes concernant la centralisation de

l'organisation des réunions et des tâches administratives. Il est important de dire que le but est de se concentrer sur les aspects scientifiques et que l'expert sera toujours en contact avec une seule personne à l'EFSA. Par ailleurs, le personnel participera à la finalisation du plan de migration. La stratégie «Capital humain» sera développée avec le soutien des consultants.

Riitta Majala explique que même un seul groupe scientifique donné peut utiliser des quantités de ressources très différentes pour diverses questions, de sorte que les groupes scientifiques bénéficieront du soutien apporté par l'externalisation. Le système Pesticides est différent des autres domaines, en raison de différences dans la législation.

Hubert Deluyker estime que le respect de la qualité et des délais est essentiel pour que l'externalisation soit utile.

Anne-Laure Gassin reconnaît l'importance de bien comprendre l'impact des communications sur les risques. Elle renvoie aux consultations du groupe de travail «Communication» du forum consultatif et au groupe consultatif sur les communications sur les risques, comme sources précieuses de conseils et déclare que l'EFSA profitera des occasions de renforcer encore plus la coopération.

4 AUTRES QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'EFSA ET LES ÉTATS MEMBRES

4.1 Rapport annuel 2010 des points de contact

Kerstin Gross-Helmert présente le rapport annuel 2010 des points de contact et les priorités proposées pour les activités des points de contact en 2011.

Concernant la promotion des appels d'offres au titre de l'article 36, Bernhard Berger informe que le conseil d'administration a accepté d'augmenter le co-financement au titre de l'article 36, qui passera pour les subventions de 80 à 90 % et pour les frais généraux de 7 à 10 %.

Catherine Geslain-Lanéelle souligne l'importance de la participation des points de contact à la promotion du prochain appel à candidature pour la nomination d'experts pour le comité scientifique de l'EFSA et les groupes scientifiques, notamment pour parvenir à une meilleure diversité géographique.

L'Allemagne salue les réalisations et la bonne dynamique du réseau de points de contact et recommande d'augmenter le financement des points de contact.

Catherine Geslain-Lanéelle convient que des progrès considérables ont été faits.

L'Italie indique que les points de contact peuvent jouer un rôle en aidant les institutions et les experts sélectionnés au titre article 36 à rédiger de meilleures demandes.

Catherine Geslain-Lanéelle conclut que le forum consultatif a transmis ses félicitations aux points de contact. Elle remercie également le forum consultatif pour sa contribution à l'établissement de la liste des candidats sélectionnés pour la nomination d'experts pour les groupes scientifiques ANS et CEF et la liste de remplaçants pour le comité scientifique et d'autres groupes scientifiques.

4.2 Évaluation de la plateforme d'échange d'informations

Saadia Noorani présente les résultats de l'évaluation de la plateforme d'échange d'informations (IEP) et des recommandations, notamment en ce qui concerne l'extension de l'accès à l'IEP et la connaissance croissante de l'existence de cette source d'informations.

La France, la Belgique, la Suède, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie estiment que l'IEP est un outil important pour la coopération et soutiennent par conséquent la promotion de l'utilisation de l'IEP et de l'extension de l'accès en lecture seule à tous les utilisateurs de l'extranet et aux institutions européennes d'évaluation des risques.

L'Allemagne déclare qu'ouvrir largement l'accès impliquera que les informations ne pourront être partagées qu'après publication.

La France commente le fait que l'IEP sert à faciliter l'accès aux informations publiques disponibles dans les États membres et recommande au personnel et aux experts de l'EFSA d'utiliser activement cette précieuse source d'informations.

Hubert Deluyker répond que l'IEP n'est pas destinée au partage d'informations confidentielles. De telles informations pourront être partagées sur la base d'une pré-notification.

Catherine Geslain-Lanéelle conclut que des activités complémentaires de promotion de l'IEP seront développées, que les rapports mensuels de l'IEP pourront être diffusés librement et que l'accès à l'IEP sera étendu à tous les utilisateurs de l'extranet, aux institutions sélectionnées au titre de l'article 36 et aux fonctionnaires de la Commission européenne qui sont intéressés.

4.3 Projet interne sur l'amélioration de l'efficacité de l'EFSA dans le traitement des demandes

Riitta Maijala met au courant le forum consultatif des travaux de l'EFSA sur le développement d'un processus plus efficace d'évaluation des produits réglementés. Ce sujet est lié à la discussion de l'EFSA sur la nouvelle structure organisationnelle sous le point 3.4 de l'ordre du jour.

L'Autriche apprécie que l'EFSA souhaite développer davantage ce domaine et s'enquiert de la manière dont l'EFSA participe à la conception de nouveaux processus de réglementation.

Le Royaume-Uni demande si l'EFSA peut travailler davantage avec d'autres organismes internationaux pour éviter des duplications, par exemple avec l'OEPP, comme cela a été discuté sous le point 3.3 de l'ordre du jour, ou avec le comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires.

Riitta Maijala est reconnaissante de ce que la Commission européenne a consulté l'EFSA sur la récente législation relative aux additifs alimentaires. La coopération internationale n'est pas incluse dans les activités du groupe de travail sur l'amélioration de l'efficience dans le traitement des demandes par l'EFSA. Cette dernière applique une stratégie de coopération internationale, qui guide la manière de travailler.

Catherine Geslain-Lanéelle déclare qu'une des principales priorités pour les activités internationales de l'EFSA est l'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques et la reconnaissance mutuelle. Cette tâche incombera à la nouvelle Direction de la stratégie scientifique et de la coordination.

La France suggère de discuter du modèle optimal et de la recherche comparative des meilleures méthodes avec d'autres organismes internationaux.

Riitta Maijala explique que l'intention est de développer le modèle le plus approprié, basé sur différents modèles testés et la comparaison des performances avec l'EMA et l'ECHA.

Catherine Geslain-Lanéelle estime que le modèle optimal doit être considéré comme une «boîte à outils» et une méthode standardisée serait avantageuse également pour les demandeurs et les États membres.

À la demande de la Suède, Catherine Geslain-Lanéelle explique que les sociétés ne peuvent pas payer actuellement pour les conseils de l'EFSA, mais qu'un tel modèle est utilisé par l'EMA.

4.4 Indépendance et transparence dans l'évaluation des risques: la nouvelle structure de gouvernance de l'ANSES

La France présente la nouvelle structure de gouvernance de l'ANSES, comprenant un comité pour les normes éthiques et la prévention des conflits d'intérêts, puis explique les difficultés à trouver des experts totalement indépendants mais tout de même compétents.

Catherine Geslain-Lanéelle remercie la France de partager ces informations, qui sont importantes également pour les agences de l'UE. Elle informe que l'EFSA a entamé une révision de sa politique de déclaration d'intérêts. Un document de réflexion sera partagé avec le conseil d'administration le 17 mars 2011 et par la suite également avec le forum consultatif. Il ne s'agit pas de se focaliser étroitement sur l'indépendance, mais d'envisager cela dans le contexte plus large de la qualité scientifique.

Le Royaume-Uni est d'accord avec ce commentaire, dans la mesure où la principale considération doit être la compétence des experts, tout en s'assurant également de l'absence de conflits d'intérêts financiers les concernant. Le Royaume-Uni ajoute que le simple fait d'avoir travaillé sur un sujet ne constitue pas un conflit d'intérêts et ceux qui critiquent le manque d'indépendance ne déclarent pas leurs propres intérêts.

La Finlande demande si les membres du nouveau comité de l'ANSES pour les normes éthiques et la prévention des conflits d'intérêts sont rémunérés et quels sont les coûts annuels.

L'Autriche fait remarquer qu'il faut se focaliser sur les compétences plutôt que sur l'indépendance, car le financement des recherches pour les experts des universités provient souvent de l'industrie.

L'Allemagne déclare que la science est définie par les méthodes scientifiques appliquées; les études menées par l'industrie sont donc normalement acceptées. Le risque de la conception de l'EFSA, dans laquelle la prise de décisions scientifiques est déléguée aux groupes scientifiques, est la focalisation sur l'indépendance des experts individuels, alors qu'elle devrait plutôt porter sur l'indépendance de l'institution qui dispense les conseils scientifiques. Il serait important de pouvoir étendre cela également aux compétences issues de l'industrie.

L'Italie estime que les meilleurs experts coopèrent souvent avec l'industrie; il est donc nécessaire d'assurer la transparence, tout en gardant à l'esprit que les groupes scientifiques de l'EFSA se caractérisent par la tenue de discussions scientifiques, au cours desquelles l'influence de chaque expert individuel est limitée et dépend des arguments scientifiques.

À la demande de Hubert Deluyker, la France déclare que l'indépendance et la transparence sont traitées de la même manière pour les autorisations et autres évaluations des risques. La France répond également que les membres du comité pour les normes éthiques et la prévention des conflits d'intérêts ne perçoivent pas de rémunération et que le public attend des experts qu'ils soient à la fois compétents et indépendants, ce qui exclut les experts du secteur privé.

Catherine Geslain-Lanéelle mentionne que des discussions sur l'indépendance et la transparence sont prévues également lors de la réunion conjointe du conseil d'administration de l'EFSA et du forum consultatif de l'EFSA le 16 mars 2011 et lors de la réunion du conseil d'administration le 17 mars 2011.

4.5 Point de la situation sur la fièvre Q

Les Pays-Bas mettent le forum consultatif au courant de la situation sur la fièvre Q, en annonçant que l'épidémie persiste. Les Pays-Bas signalent également que

l'agent de la fièvre Q peut être transporté sur de longues distances par des aérosols.

L'Allemagne informe qu'aucune infection de fièvre Q n'a été détectée en Allemagne.

À la demande d'Anne-Laure Gassin, les Pays-Bas indiquent que les communications étaient actives après l'apparition d'un foyer, mais pas avant.

À la demande de l'Irlande, les Pays-Bas précisent que la plupart des animaux sont maintenus dans des étables aux Pays-Bas.

4.6 Point de la situation sur l'aspartame

Riitta Maijala met au courant le forum consultatif des activités en cours concernant l'aspartame, en indiquant que le groupe scientifique ANS de l'EFSA va entreprendre des travaux supplémentaires sur l'aspartame pour publier un avis sur l'interprétation des récents résultats rapportés par Soffritti *et al.* et les implications suggérées du méthanol, d'ici décembre 2011.

Anne-Laure Gassin déclare que l'EFSA suit également de près l'aspartame du point de vue des communications.

À la demande de la Hongrie, le Royaume-Uni informe que l'essai en double aveugle portant sur d'éventuels symptômes aigus dus à la consommation d'aspartame est en cours. Le Royaume-Uni publiera également une déclaration relative au méthanol sous peu.

La France indique que l'ANSES a publié un avis le 15 mars 2011, concluant que d'un point de vue toxicologique, les nouveaux résultats n'induisent aucune nécessité de réévaluer les avis antérieurs. Cependant, les aspects nutritionnels de l'utilisation d'édulcorants artificiels doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

La Norvège déclare qu'une évaluation du rapport bénéfice-risque des édulcorants comparé à celui du sucre a été réalisée en Norvège, concluant que la limitation de la consommation de sucre présente des bénéfices. L'avis sera partagé sur l'IEP.

4.7 Point de la situation sur les dioxines

L'Allemagne met au courant le forum consultatif d'une présence récente de dioxines dans les aliments pour animaux en Allemagne, qui a suscité une grande inquiétude chez le public, bien qu'il ait été clair dès le début qu'il n'y a pas de risque pour les consommateurs. La gestion de la crise a ainsi mis en lumière l'importance et les difficultés des communications sur les risques.

La France indique que même si les limites maximales de résidus sont dépassées à la source, cela n'implique pas nécessairement un risque quelconque pour la santé, en raison de la dilution.

Le Danemark estime que le fait de fermer les exploitations a conduit à la perception que la contamination était très dangereuse et la Hongrie demande pourquoi les exploitations ont été fermées s'il n'y avait pas de risque.

L'Allemagne explique que la fermeture des exploitations constituait une mesure de précaution, jusqu'à la confirmation de la source de contamination. L'Allemagne déclare aussi que la principale difficulté rencontrée du point de vue des communications sur les risques concernait la façon d'expliquer la différence entre une toxicité aiguë et des mesures préventives de longue durée.

Les Pays-Bas informent le forum consultatif d'un incendie dans une usine de produits chimiques, qui a libéré un panache de fumée au-dessus des Pays-Bas. L'échantillonnage et l'analyse de la contamination chimique potentielle de l'herbe et des légumes ont montré que les valeurs limites n'ont pas été dépassées et qu'il n'y avait donc pas de risque pour les consommateurs. Cependant, le niveau du bruit de fond de la contamination par les dioxines sur l'herbe pendant l'hiver était supérieur à la normale, alors qu'au printemps, quand l'herbe commence à pousser, les concentrations baissent rapidement. Ces résultats peuvent susciter des inquiétudes en ce qui concerne les animaux, par exemple les chèvres, qui pâturent en extérieur pendant l'hiver.

Hubert Deluyker suggère qu'en raison des incidents répétés de dioxines, ces dernières doivent être prises en considération également en dehors des situations de crise.

L'Allemagne marque son accord et indique que bien que la contamination de l'environnement ait été réduite avec succès, le bruit de fond de la contamination par les dioxines reste relativement élevé, de sorte que le pâturage doit être évité dans les zones industrielles et que les produits à base de foie de mouton peuvent dépasser les valeurs limites.

4.8 Régimes visant à perdre du poids: risques et bénéfices

La France présente un récent [rapport sur les risques pour la santé liés aux régimes visant à perdre du poids](#). L'évaluation scientifique des régimes a été appréciée des consommateurs.

Catherine Geslain-Lanéelle annonce que le forum consultatif pourrait souhaiter revenir sur ce sujet intéressant.

4.9 Autres questions soulevées par l'EFSA et les États membres

L'Espagne informe le forum consultatif sur son enquête nationale sur la consommation alimentaire, menée durant les quatre saisons de l'année.

Catherine Geslain-Lanéelle déclare que ce sera bon pour les évaluations des expositions de la population espagnole.

La Finlande note que, d'après Eurobaromètre 2010, deux tiers des citoyens de l'UE se font du souci à propos des additifs alimentaires et certains produits contenant jusqu'à 20 additifs différents; il est donc suggéré que l'EFSA envisage une évaluation des risques des effets combinés.

Riitta Maijala précise que les effets combinés sont pris en compte dans le domaine des pesticides et également dans d'autres domaines importants, dont il pourra être discuté lors d'une future réunion du forum consultatif.

Hubert Deluyker convient que les travaux doivent avancer sans attendre le développement des méthodes plus complexes d'évaluation des risques.

La Suède suggère que l'EFSA pourrait lancer un appel d'offres au titre de l'article 36, pour tester un «cocktail» de pesticides chez le rat ou la souris.

La France informe que ce type de tests sont déjà en cours en France.

Catherine Geslain-Lanéelle déclare que ce domaine pourrait constituer une idée de proposition de recherches pour la DG Recherche. Elle indique également que la communication de l'EFSA sur [les produits chimiques dans les denrées alimentaires](#) aborde le sujet des effets des «cocktails».

La Hongrie annonce un événement conjoint sur les risques émergents à Budapest, le 27 mai 2011, c'est-à-dire juste après la 40^e réunion du forum consultatif.

5 Divers

À la lumière des émissions radioactives au Japon et de la propagation potentielle de radioactivité aux pays voisins en Asie, Tobin Robinson met au courant le forum consultatif des importations dans l'UE de denrées alimentaires en provenance de ces pays.

La Commission européenne informe que la surveillance est en cours dans le cadre du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et que l'UE dispose de règlements spéciaux pour ce type d'incidents radioactifs.

CLOTURE DE LA REUNION ORDINAIRE DU FORUM CONSULTATIF

Catherine Geslain-Lanéelle clôture la séance ordinaire du forum consultatif⁴.

⁴ Le rapport de la réunion conjointe du conseil d'administration et du forum consultatif de l'EFSA du 16 mars 2011 constitue un document séparé.